



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022- 402 ter**

Publié le 26 octobre 2022

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 24 octobre 2022 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumétrique naturel pour l'élaboration des vins de la récolte 2022 pour le bassin viticole Champenois

son annexe 1: liste des indications géographiques (et des départements et/ou parties de département le cas échéant) pour lesquels est proposée l'autorisation d'enrichissement

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté modificatif du 20 octobre 2022 portant subdélégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région Hauts-de-France

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté préfectoral autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel
pour l'élaboration des vins de la récolte 2022 pour le bassin viticole Champenois**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 (JO du 28/07/2012) relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'avis de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) du 29 août 2022 ;

Sur les propositions du délégué territorial de l'institut national de l'origine et de la qualité,

ARRÊTE

Article 1er : l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe, issus de raisins récoltés l'année 2022, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2 : le secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Hauts-de-France, ainsi que le directeur régional des douanes et droits indirects à Reims et le délégué territorial de l'institut national de l'origine et de la qualité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 24 OCT. 2022



Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et 421-5 du code de justice administrative la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe 1 : Liste des indications géographiques (et des départements et/ ou parties de département le cas échéant) pour lesquels est proposée l'autorisation d'enrichissement

Nom de l'indication géographique (AOC/AOP ou IGP) (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleurs	Type de vin	Variétés	Noms des départements et/ou des partie(s) de département(s) concernées	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins g/l de moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique naturel maximal après enrichissement (% vol.)
CHAMPAGNE					1,2			
COTEAUX CHAMPENOIS					1,2	170	10	

Ne sont intégrées dans ce tableau que les valeurs retenues pour la richesse minimale en sucre des raisins, le titre alcoométrique volumique naturel minimum et le titre alcoométrique volumique total maximum dérogatoires à celles figurant dans les cahiers des charges de ces indications géographiques.



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif portant subdélégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Hervé SEBILLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté ministériel du 27 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Vincent GUEGAU-MARTINEZ, inspecteur de la jeunesse et des sports dans les fonctions de chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 portant délégation de signature à Madame la rectrice de région académique des Hauts-de-France sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne ;

VU l'arrêté modificatif n°2022-005 du 5 mai 2022 portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU le protocole régional du 7 janvier 2021 entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;

VU le protocole départemental du 8 janvier 2021 entre le préfet du département de l'Aisne et la rectrice de région académique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté rectoral n°2022-005 du 5 mai 2022 est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé SEBILLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent GUEGAU-MARTINEZ, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé. »

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de région académique et le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 octobre 2022

Valérie CABUIL